



Scanner le code ci-dessus pour
vérifier la conformité du diplôme
sur www.ffss.fr



CERTIFICAT DE COMPÉTENCES DE SECOURISTE - PSE 1

Paris, le 7 décembre 2025

- Vu le code de la sécurité intérieure, notamment les articles R.726-1 et suivants ;
- Vu l'arrêté du 15 juin 2024 relatif à la filière opérationnelle de sécurité civile dans le domaine de la formation aux premiers secours ;
- Vu l'arrêté du 26 mai 1993 portant agrément de la Fédération Française de Sauvetage et de Secourisme pour diverses unités d'enseignement de sécurité civile ;
- Vu le procès-verbal de l'équipe pédagogique n° F-2025-61618, établi en date du 7 décembre 2025 ;

Le président, déclarant que

M. Selyan MOUHALI

Né le 13 décembre 2007 à CARPENTRAS (84)

remplit les conditions exigées pour l'obtention du certificat de compétences de secouriste, conformément aux dispositions de l'arrêté du 15 juin 2024 susvisé,

délivre à **M. Selyan MOUHALI** le présent certificat de compétences.

Christian POUTRIQUET